CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E14377** **VALABLE JUSQU'AU** **20/11/2026**

ÉDITÉ LE 22/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/01/1987

Raison sociale : S.A.S. ALLARD

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 16/07/2001
Capital : 50 000

18 RUE DES PEUPLIERS
ZAC DE LA POINTE
72190 SARGE LES LE MANS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS
Siret : 339 965 527 00023
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 3249430
Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD 368318

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD 368318
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 02 43 84 02 09 **Fax :**
Portable : 06 07 99 04 24
Responsabilité légale :
MENARD ERICK PRÉSIDENT

Site Internet : www.clim-ma.fr
E-mail : contact@clim-ma.fr

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 5 409 712 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2	12	15/11/2023
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m²	12	15/11/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/01/2026 08:02

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E14377** **VALABLE JUSQU'AU** **20/11/2026**

ÉDITÉ LE **22/01/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/01/1987
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 16/07/2001
Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE MANS

Siret : **339 965 527** **00023**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 3249430
Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD 368318
Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD 368318
Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Raison sociale : **S.A.S. ALLARD**

18 RUE DES PEUPLIERS
ZAC DE LA POINTE
72190 SARGE LES LE MANS

Téléphone : 02 43 84 02 09 **Fax :**
Portable : 06 07 99 04 24

Site Internet : www.clim-ma.fr
E-mail : contact@clim-ma.fr

Responsabilité légale :
MENARD ERICK PRÉSIDENT

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	15/11/2023
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m² Mention RGE	15/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	14/01/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.